

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 D'INVESTISSEMENT : 3 470 008 €

Le budget d'investissement, se voulant volontariste tout en étant maîtrisé s'équilibre à 3 470 008 € en dépenses et en recettes. La majeure partie demeurant les travaux de la falaise, d'autres projets doivent être initiés ou menés à bien.

	Dépenses	Recettes
Projets d'investissement	2 447 902 €	1 333 481 €
Opérations financières et d'ordre	1 022 106 €	2 136 527 €

Certaines opérations ont été inscrites au budget 2021 car elles peuvent bénéficier de subventions dans le cadre du plan de relance de l'État de la Région, mais aussi des dispositifs départementaux. Le délai de dépôt de ces dossiers est contraint (fin du 1^{er} semestre 2021). Ces aides exceptionnelles limitées dans le temps risquant de ne pas se représenter, il était opportun de les inscrire dans ce budget, étant entendu que leur réalisation impactera les exercices 2021 et 2022. Si certains dossiers de subventions n'aboutissaient pas favorablement, la réalisation de ceux-ci sur l'exercice pourrait être revue.



Le principal poste de dépenses concerne les travaux de sécurisation de la 2^{ème} phase de notre falaise et s'élève à 1 480 793 €. Le montant des subventions attendues est de 986 996 €, soit à minima 80 % du montant total HT, contre 57 % de subventions obtenues sur la 1^{ère} phase.

PROJETS D'INVESTISSEMENT

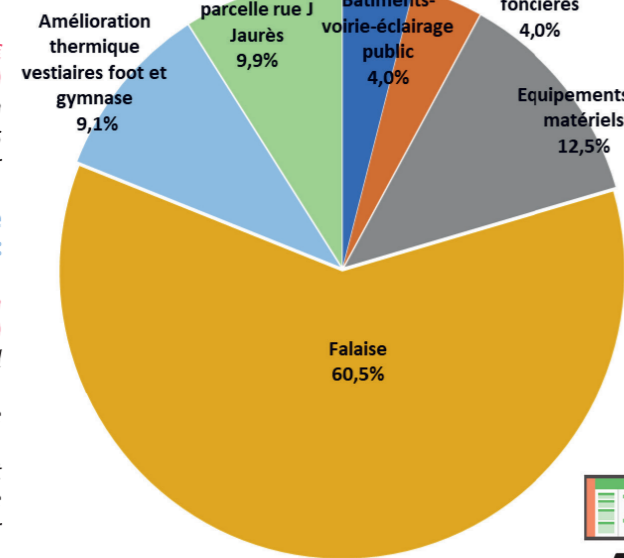
Aménagement parcelle rue Jean Jaurès (en face maison dite «Cossard» à Gergovie) :
243 259 €
(subventions notifiées : 134 890 € - DETR et Bonus Relance Région)

Acquisition parcelle, démolition de la maison, création parkings avec aménagement paysager

Amélioration thermique vestiaires foot et gymnase :
222 000 €

(dossier subvention plan de relance déposé : 111 000 €)
Remplacement chaudière fuel au stade, isolation des bâtiments. Remplacement du système de chauffage au gymnase.

Le démarrage de ce projet sur 2021 est conditionné à l'obtention de la subvention. Il permettra de réaliser des économies d'énergie notables.



Travaux bâtiments-voirie-éclairage public : 98 395 €
dont remise en état alarmes de l'école et de la MLT, mise en conformité commandes cloches église de La Roche Blanche, enfouissement éclairage public, diverses réfections de voiries, etc.

Acquisitions foncières : 97 352 €
dont achat terrain Cossard à Gergovie (600 m² - projet de parkings), achat autres parcelles et divers bornages.

Équipements et matériels : 306 103 €
- vidéoprotection (subvention estimée : 90 000 €)
- équipements numériques école (dossier subvention plan de relance déposé : 10 595 €)
- matériel mobilier mairie (licences, logiciels), matériels de voirie, remplacement jeu dans le parc, remplacement panneau lumineux (contrat échoué), caves à urnes, etc.

Falaise : 1 480 793 € (travaux 2^{ème} phase)
dont 986 996 € subventions attendues (80% du HT) : Fonds Barrièr - DETR - DSIL - Département

OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET D'ORDRE

Dépenses : 1 022 106 €		Recettes : 2 136 527 €	
- Remboursement capital emprunts bancaires	239 292 €	- FCTVA 2021	207 065 €
- Remboursement capital EPF SMAF	75 429 €	- Taxes d'aménagement	20 000 €
- Déficit reporté (de l'exercice + antérieur)	702 559 €	- Autofinancement	316 142 €
- Autres charges financières	500 €	- Autres recettes financières	500 €
- Autres charges financières	500 €	- Prév. CAF 2021	352 459 €
- Opérations d'ordre patrimoniales	4 326 €	- Opérations vente patrimoine	70 000 €
		- Emprunt d'équilibre	1 148 401 €
		- Opérations d'ordre travaux en régie	17 634 €
		- Opérations d'ordre patrimoniales	4 326 €

Le budget d'investissement devant être égal en dépenses et en recettes, nous avons l'obligation comptable d'inscrire un emprunt d'équilibre de 1 148 401 €, constitué comme suit :
- reprise du déficit existant au 31 décembre 2019, soit 373 719 €
- 428 840 € de déficit sur 2020, et 445 842 € de déficit prévisionnel sur 2021, les déficits 2020 et 2021 étant essentiellement imputables aux restes à charge pour la commune des travaux de la falaise.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	348 514 €	348 514 €
Investissement	916 685 €	916 685 €

FONCTIONNEMENT

Le budget d'assainissement s'équilibre à 348 514 €.

Le poste de dépenses le plus important est la participation versée au SIAVA pour un montant de 148 441 €.

Baisse de 10 % du prix de la redevance assainissement eau

Considérant la stabilité de la redevance forfaitaire versée au SIAVA et la situation excédentaire du budget d'assainissement, une baisse de 0,20 € du m³ a été proposée. Cette baisse a été votée lors de la séance du conseil municipal du 7 avril 2021.

MONTANT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT EAU PAR M³

Années	Part communale	Part Vallée de l'Auzon	TOTAL
2014	0,803€/m ³	1,155€/m ³	1,958€/m ³
2015 à 2020	0,811€/m ³	1,33€/m ³	2,141€/m ³
2021	0,711€/m ³	1,23€/m ³	1,941€/m ³

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 916 685 €.

L'opération principale concerne le solde de l'assainissement du plateau de Gergovie pour un montant de 161 000 €, sur un total de 228 399 €.

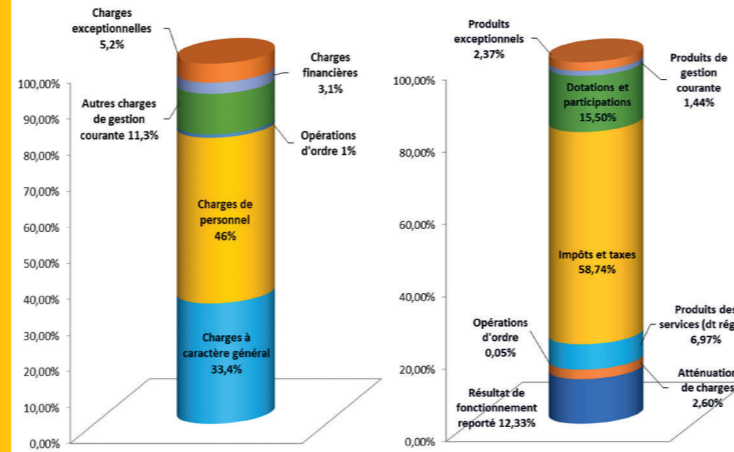
La somme des subventions attendues s'élève à 150 621 €.

BILAN 2020

COMMUNE - COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 (approuvés le 7 avril 2021)

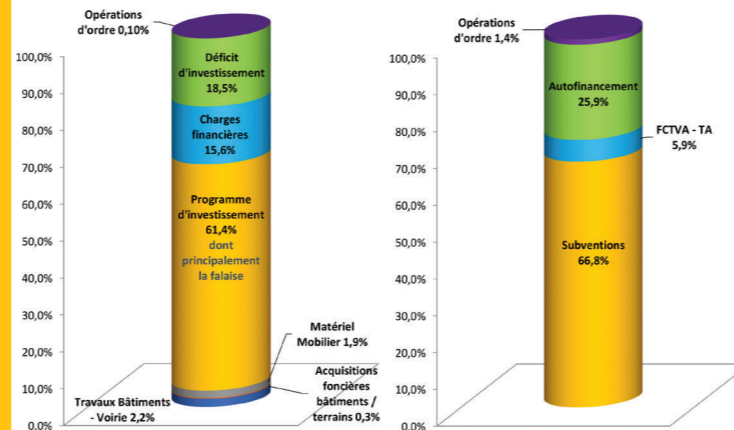
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (par chapitres)



INVESTISSEMENT

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (par chapitres)



Budget d'investissement - principal fait marquant :

Le principal poste de dépense a concerné les travaux de la falaise (1 174 395 € sur 1 332 014 € du total des travaux et dépenses d'équipements, soit 88 % de ce budget). Cette opération a été subventionnée à hauteur de 57 %.

Fonctionnement	Budget primitif 2020	Réalisé 2020
Dépenses	2 561 487 €	2 043 108 €
Recettes	2 561 487 €	2 659 251 €
Excédent de fonctionnement (dont excédent reporté 327 909 €)		616 143 € *

* Affectation : Réserve de fonctionnement 2021 : 300 000 €
Autofinancement investissement 2021 : 316 143 €

Principaux écarts sur les postes de charges de fonctionnement

- Charges à caractère général : en diminution par rapport à 2019, année 2020 atypique : certains postes de charges sont en baisse ponctuelle, compte tenu de la crise sanitaire (subventions aux associations, manifestations annulées, frais d'alimentation cantine mineurs, prestation ménage moindre...)
- Charges exceptionnelles : frais de relogements et indemnités versées aux familles, suite sinistre falaise...

Principaux écarts sur les postes de recettes de fonctionnement

Baisse des régies cantine et garderie (impact Covid-19), baisse de l'attribution de compensation liée au transfert de charges de la bibliothèque à Mond'Auverne.

Investissement	Budget primitif 2020	Réalisé 2020
Dépenses	2 225 373 €	2 023 574 €
Recettes	2 225 373 €	1 321 015 €
Déficit d'investissement cumulé (dont déficit antérieur 373 719 €)		- 702 559 €

ASSAINISSEMENT - COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 (approuvés le 7 avril 2021)

	Budget primitif 2020	Réalisé 2020
Fonctionnement		
Dépenses	267 649 €	214 060 €
Recettes	267 649 €	284 408 €
Excédent de fonctionnement		70 348 €
Excédent affecté en totalité à la réserve de fonctionnement 2021		
Investissement		
Dépenses	996 903 €	187 928 €
Recettes	996 903 €	713 803 €
Excédent d'investissement (dont excédent reporté : 547 110 €)		525 875 €



La Roche Blanche Gergovie

BUDGET COMMUNAL 2021



INTRODUCTION

Le 7 avril 2021, le conseil municipal a voté le budget prévisionnel pour l'année 2021 et approuvé les comptes administratifs 2020. Le budget de fonctionnement 2021 a été élaboré en début d'année en partant de l'hypothèse d'un retour à une vie normale, tout en tenant compte des charges liées à la COVID-19. Le constat récurrent d'une baisse de notre excédent global de fonctionnement, due notamment à une insuffisance de recettes non compensée depuis des années, nous a conduits à voter une augmentation de 2 points de notre fiscalité directe. Nous continuerons naturellement à œuvrer pour la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, un des éléments essentiels permettant de dégager de l'excédent indispensable au financement de nos projets d'investissement.

Le budget d'investissement de 3 470 008 € est important comparé aux années passées, la situation de la falaise nous ayant amenés à inscrire une 2^{ème} tranche de travaux d'un montant de 1 480 793 € en 2021. D'autre part, le plan de relance mis en place par l'État est une opportunité pour recenser les investissements qui devront être réalisés à moyen terme dans le cadre du CRTE (contrat relance transition écologique). Cette situation exceptionnelle nous conduit à monter des dossiers de subventions dont l'octroi est limité dans le temps. Par conséquent, les opérations correspondantes ont dû être inscrites sur cet exercice budgétaire, mais pourront se concrétiser sur plusieurs exercices si les dossiers sont retenus. Une vision gestionnaire et prospective nous a amenés à nous inscrire résolument dans cette démarche. Le budget prévisionnel a été bâti à l'issue d'une première réunion le 1^{er} février 2021 à laquelle l'ensemble des 23 élus étaient conviés. L'objectif était de donner à chacun le même niveau de connaissance de la situation de la commune sur le plan financier et sur le plan de l'endettement, suite à l'analyse rétrospective 2014-2020 détaillée, effectuée en début de cette mandature.

Une seconde réunion de la commission des finances, réunissant des élus des 2 listes, a eu lieu le 29 mars 2021. Au cours de cette séance, les résultats 2020 et les projets détaillés de budgets 2021 ont été exposés. Les débats ouverts en fin de présentation n'ont fait l'objet d'aucune remise en cause.

Nous nous tenons à la disposition de chacun pour toute explication complémentaire ou toute suggestion.

Marcel Joberton, Adjoint aux Finances,
Pierrette Huet, Conseillère déléguée aux Finances.

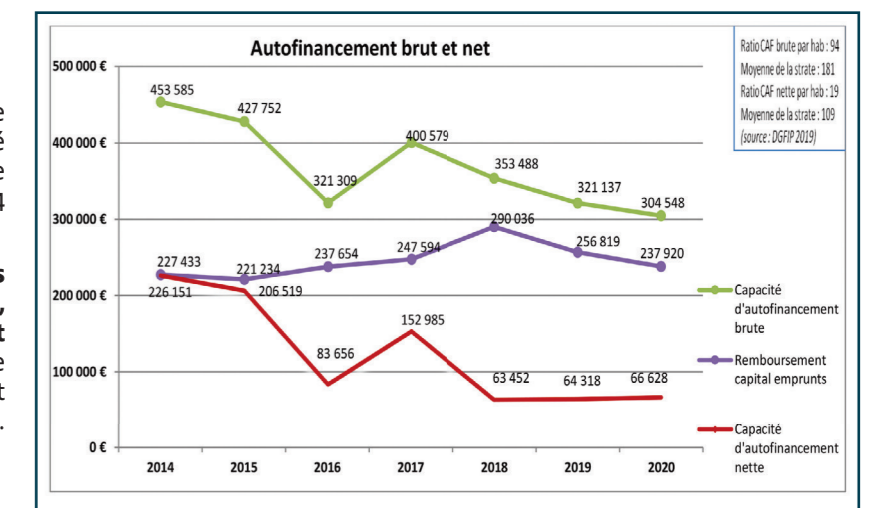
Membres de la commission finances

Jean-Pierre Roussel
Marcel Joberton
Pierrette Huet
Virginie Friteyre
Guillaume Maillet
Michaël Ahond
Henri Bisio
Jocelyne Peces
Madeleine Villepreux
Caroline Prost
Michel Pons
Jean-Pierre Denizot
Céline Nectoux

ANALYSE RÉTROSPECTIVE

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE PRÉSENTÉE LE 1^{ER} FÉVRIER À L'ENSEMBLE DES ÉLUS :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capacité d'autofinancement brute	453 585 €	427 752 €	321 309 €	400 579 €	353 488 €	321 137 €	304 548 €
Remboursement capital emprunts bancaires	227 433 €	221 234 €	237 654 €	247 594 €	290 036 €	256 819 €	237 920 €
Capacité d'autofinancement nette	226 151 €	206 519 €	83 656 €	152 985 €	63 452 €	64 318 €	66 628 €
Capital dette bancaire restant dû	3 344 105 €	3 122 872 €	2 885 218 €	3 437 624 €	3 147 588 €	2 890 858 €	2 652 938 €
Capacité de désendettement en années	7,4	7,3	9,0	8,6	8,9	9,0	8,7



La capacité d'autofinancement nette, déterminée à partir de l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles, diminué du remboursement de l'annuité d'emprunts, s'est dégradée durant cette période. Elle est passée de 226 151 € en 2014 à 66 628 € en 2020.

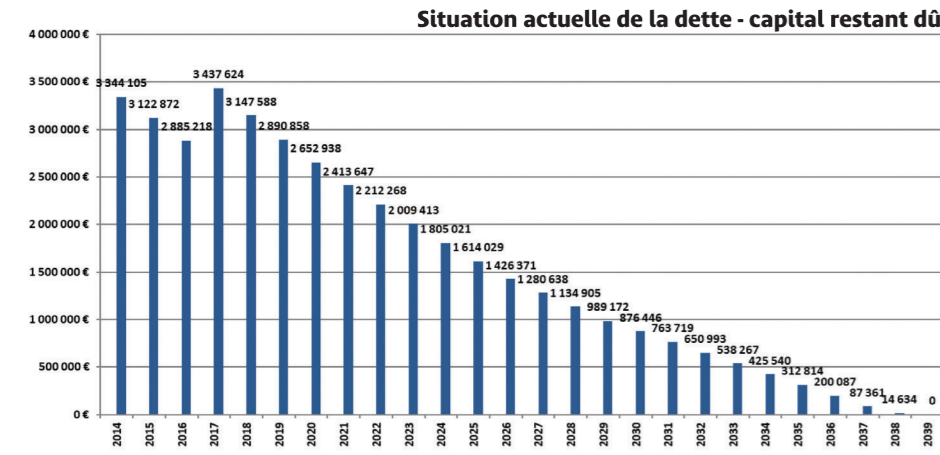
Cette dégradation résulte de l'augmentation des charges réelles de fonctionnement de +16,2% entre 2014 et 2020, tandis que les recettes réelles de fonctionnement n'ont augmenté que de +1,7%. Sur le volet des recettes, la baisse de 17% des dotations et participations, majoritairement allouées par l'État n'a pas été compensée par d'autres recettes.



Directeur de publication : Jean-Pierre Roussel - Coordination et rédaction : Service communication
Impression : Imprimerie Decombat - Tirage : 1600 exemplaires

ANALYSE RÉTROSPECTIVE (SUITE)

SITUATION DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE DÉBUT 2020 (CAPITAL BANCAIRE) :



Le capital bancaire restant dû était de 2 890 858 € en début de mandat.

9 prêts sont en cours : 2 s'achèvent fin 2021, induisant un allègement de la dette de 39 329 €. Un autre prêt s'achèvera en 2025, libérant également 5 000 € de remboursement de capital.

La clôture de ces 3 prêts et le remboursement des annuités sur les autres prêts en cours induisent la baisse de notre capital restant dû. Ce désendettement participera à notre capacité de financement de nos investissements au travers de notre politique prospective, calculée et maîtrisée, en complément des subventions obtenues et de notre excédent de fonctionnement.

BUDGET COMMUNE 2021

PRÉSENTATION GLOBALE DU FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNE :

Le budget communal est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution.

Il comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement, et pour l'année 2021 il s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 196 063 € :

- 2 726 055 € pour la section de fonctionnement,
- 3 470 008 € pour la section d'investissement.

DÉPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
- Charges à caractère général	2 209 596 €	- Excédent reporté	2 726 055 €
- Charges de personnel		- Dotations et participations	
- Charges de gestion courante		- Impôts et taxes	
- Charges financières		- Produits des services (régies)	
- Charges exceptionnelles		- Produits de gestion courante	
- Opérations d'ordre	- Produits exceptionnels		
- Prév. autofinancement des investissements (CAF brute)	352 459 €	- Prév. d'excédent à reporter au budget de fonctionnement en N+1	164 000 €
- Prév. d'excédent à reporter au budget de fonctionnement en N+1			
TOTAL : 2 726 055 €		TOTAL : 2 726 055 €	
INVESTISSEMENT			
Opérations financières	1 017 780 €	Opérations financières	352 459 €
- Remboursement capital emprunts bancaires		- Prév. d'excédent d'exploitation à réaliser en 2021	
- Remboursement capital EPF SMAF		- Autres recettes : (FCTVA - Taxes d'aménagements - Ventes patrimoniales)	
- Déficit cumulé reporté		- Ventes patrimoniales - Ventes d'équilibre	
		Subventions (Etat-Région-Département)	1 333 481 €
Dépenses d'équipement (travaux - matériels)	2 447 902 €	Autofinancement (Excédent d'exploitation réalisé en 2020)	316 142 €
Opérations d'ordre	4 326 €	Opérations d'ordre	21 960 €
TOTAL : 3 470 008 €		TOTAL : 3 470 008 €	

La section de fonctionnement correspond à la vie quotidienne des services de la commune. Elle concourt au financement de nos investissements par une part de l'excédent dégagé.

La section d'investissement traduit les engagements pris concourant à l'évolution du patrimoine de la commune et de son cadre de vie. Elle est alimentée en partie par la section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2021 DE FONCTIONNEMENT : 2 726 055 €

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 726 055 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement (hors équilibre budgétaire) : 2 209 596 €

Prévision virement à la section d'investissement (352 459 €) et prévision d'excédent de fonctionnement (164 000 €)

Charges exceptionnelles :
80 000 €

dont frais de relogements des familles suite au sinistre de la falaise

Charges financières :
57 931 €

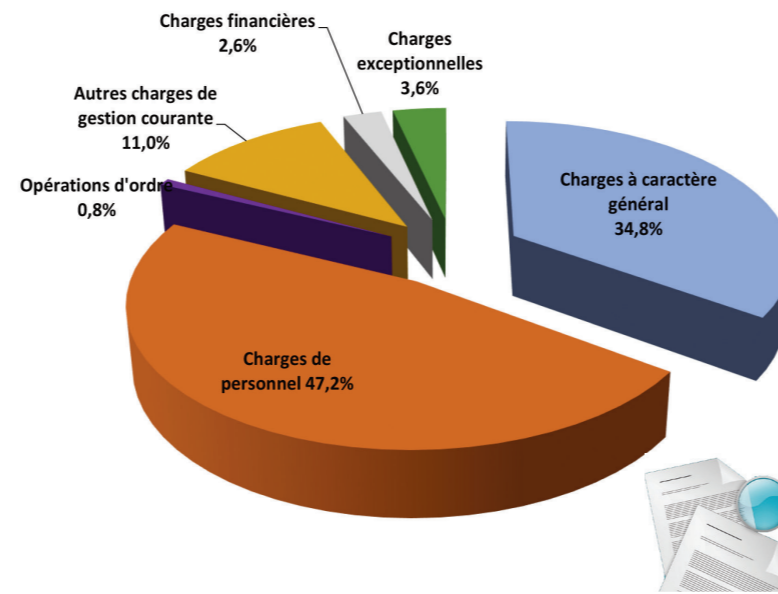
Intérêts sur emprunts, autres frais divers

Autres charges de gestion courante :
243 950 €

Subventions aux associations, indemnités des élus, redevance réglée au SDIS (service incendie), créances admises en non-valeur, CCAS, etc.

Opérations d'ordre et de transfert entre sections :
17 634 €

Dépenses de fonctionnement - hors prévision de virement à la section d'investissement et hors prévision excédent de fonctionnement



Charges à caractère général :
767 889 €

Eau, électricité, carburants, contrats de prestations de services, maintenances diverses, entretien voiries bâtiments, fournitures administratives, fournitures scolaires, alimentation cantine, assurances, téléphone, frais affranchissement, documentation, formation du personnel, taxes foncières, etc.

Charges de personnel et frais assimilés :
1 042 192 €

Salaires et charges patronales afférentes, assurances du personnel, etc.
Nombre d'agents : 28

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dotations et participations :
359 219 €

(cf. tableau ci-après sur l'évolution des dotations de l'État (DGF, DSR, fonds de péréquation), Subventions versées par la CAF, Compensation Etat au titre des exonérations sur impôts locaux

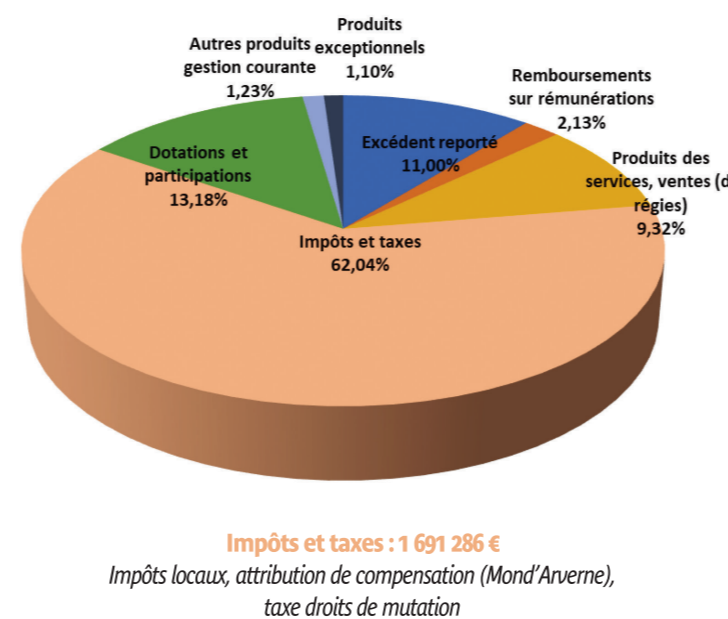
Autres produits de gestion courante :
33 500 €

Locations de salles, loyers, recettes diverses

Produits exceptionnels :
30 000 €

Prévision subvention Fonds Barnier compensant partiellement les frais de relogements suite sinistre falaise

Recettes de fonctionnement



Impôts et taxes : 1 691 286 €
Impôts locaux, attribution de compensation (Mond'Arverne), taxe droits de mutation

Excédent reporté :
300 000 €

Excédent de fonctionnement 2020 reporté au budget de fonctionnement 2021

Remboursements sur rémunération du personnel :
58 000 €

Atténuation de charges concernant les remboursements de salaire liés aux arrêts maladie

Produits des services, du domaine, et des ventes :
254 050 €

Redevances diverses, concessions, recettes cantine et garderie, locations mobilières diverses, frais ALSH et bibliothèque refacturés à Mond'Arverne

IMPÔTS ET TAXES (FOCUS SUR LA FISCALITÉ)



RÉFORME DE LA FISCALITÉ DIRECTE EN 2021

L'année 2021 est la première année de la réforme fiscale prévue jusqu'en 2023.

Cette année, la suppression de la taxe d'habitation est effective pour les communes. Les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation et bénéficient du transfert de la taxe du foncier bâti du Département, avec un mécanisme de coefficient correcteur déterminé par les services de l'État, ayant pour objectif une compensation à l'identique des recettes (hors évolution des bases). Ainsi, le taux reconstitué (bloc communal), relatif au périmètre de 2020, est égal à la somme du taux départemental 2020 (20,48 %) et du taux communal 2020 (13,42 %), soit 33,90 %.

ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Le taux de foncier bâti n'a pas été réactualisé depuis 1987, malgré la baisse de certaines recettes (essentiellement les dotations versées par l'État - cf. tableau ci-dessous), et l'évolution mécanique de certaines charges (due notamment à l'inflation inéluctable), tout ceci dans un contexte de croissance de la population.

Dotations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire (DGF)	339 963 €	295 050 €	245 538 €	217 238 €	215 271 €	216 461 €	218 542 €
Dotation de solidarité rurale (DSR)	36 679 €	38 783 €	40 945 €	43 403 €	44 799 €	46 517 €	49 482 €
Dotation nationale de péréquation	31 639 €	36 263 €	40 462 €	40 865 €	44 090 €	45 458 €	48 795 €
TOTAL	408 281 €	370 096 €	326 945 €	301 506 €	304 160 €	308 436 €	316 819 €
Écart sur 7 ans	- 91 462 €						

Devant la nécessité de corriger partiellement ce manque de recette dégradant nos marges de manœuvre pour financer nos futurs investissements, et constituant un niveau d'alerte de notre gestion - constat corroboré par le trésorier en charge de notre commune lors de son analyse annuelle - et après en avoir analysé les impacts, une hausse modérée du taux de 2 points a été proposée et votée lors du conseil municipal du 7 avril, ce qui porte le bloc communal à 35,90 % au lieu de 33,90 %.

- D'après les données 2020 issues des Finances Publiques, l'impact par foyer se situe en moyenne de 27 € à 122 € annuels, selon le classement de chaque habitation, établi par les services fiscaux.
- Cette mesure apportera des recettes communales annuelles supplémentaires de l'ordre de 81 000 €.

Une étude a été menée sur le niveau de recette du foncier bâti par habitant, cet indicateur neutralisant les effets base et taux différents selon les communes. Elle a mis en exergue que La Roche Blanche se situe à un niveau bas de la strate des communes de Mond'Arverne à laquelle elle appartient (cf. tableau suivant).

ÉTUDE DE LA FISCALITÉ DU FONCIER BÂTI DE LA COMMUNE

Taux et bases d'imposition des communes de 2000 à 5000 habitants de Mond'Arverne (données DGFIP 2019 par habitant - données 2020 non disponibles)

	Base taux foncier 2019 (par habitant)	Base - Moyenne de la strate	Taux communaux 2019	Taux - Moyenne de la strate	Recette par habitant
Veyre-Monton	1 024	1 251	18,40 %	18,93	188
Les Martres de Veyre	918	1 251	20,44 %	18,93	188
Aydat	873	1 157	19,89 %	17,63	174
Orcet	945	1 157	17,99 %	17,63	170
La Roche Blanche	1 127	1 157	13,42 %	17,63	151
Mirefleurs	757	1 157	18,29 %	17,63	138

Jusqu'en fin 2020, La Roche Blanche détient le taux d'imposition du foncier bâti le plus bas de la moyenne des communes de Mond'Arverne de 2000 à 5000 habitants. La recette par habitant, combinaison du taux et de la base, nous situe dans le bas de la strate. Le taux et la base de la commune sont inférieurs aux moyennes du département sur les mêmes strates.

La hausse de 2 points votée par le conseil municipal en 2021 porte le taux à 15,42 % (taux avant réforme fiscale 2021 intégrant le taux départemental, donnée fixe, sans incidence pour cette analyse) : le taux reste le plus bas des communes des strates observées. La recette par habitant passe de 151 € à 174 €, elle se situe en milieu de tableau. Le taux et la base d'imposition restent toujours inférieurs aux moyennes du département sur les mêmes strates.